



PREVENIR DE LA PENIBILITE DISPOSITIF REGLEMENTAIRE ET OUTILS POUR L'ACTION EN MILIEU DE TRAVAIL

FORMATION 2017

Programme

Principe de la formation

Chaque participant choisira en amont de la session une entreprise qui sera utilisée comme fil conducteur lors des exercices.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Transfert de connaissances avec des exposés construits et des illustrations vidéo.
- Travail en groupe qui favorise les échanges de pratiques et l'appropriation des outils, jeu de rôles.
- Synthèse collective pour repositionner les repères méthodologiques abordés.

Programme*

Jour 1

- Décryptage du dispositif réglementaire : lois, décrets, accords d'entreprise et de branches
- Concepts liés à la pénibilité et facteurs de risque identifiés
- Conseil à l'entreprise : obligations, acteurs ressources, missions de chaque membre de l'équipe du SIST

Jour 2

- Outils pour l'action en milieu de travail : mise en situation autour de 3 cas.
- Dispositif d'appui du SIST pour l'entreprise
- Utilisation des normes : apports et limites

**programme détaillé transmis et adapté en fonction des besoins, des contextes et des métiers présents dans chaque SIST.*

Objectifs

- Connaître les dispositifs réglementaires qui encadrent la pénibilité, les obligations des entreprises.
- Discerner et comprendre les différents concepts et les modèles sous-jacents.
- Se doter d'outils pour l'action en milieu de travail permettant de répondre à la fois aux exigences réglementaires et aux besoins des entreprises.

Intervenant

Ergonome

Durée

2 jours (14 heures)

Lieu

ASTI

2A Avenue de l'Escadrille Normandie-Niemen
31700 - Blagnac

Des sessions peuvent être organisées à la demande au sein du service pour des groupes de 4 personnes minimum.

Tarif 2017

1 500 € HT / jour pour un groupe de 4 à 10 personnes

Dates

Nous consulter

Contact

Secrétariat : 05 34 63 84 31